

Le 21 avril 2008

À une assemblée spéciale du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs André Drolet, Robert Pilote et Laurent Habel tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Yvon-Paul Morrissette est absent avec motivation.

Rés. 08-126  
Avis de  
convocation

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'avis de convocation, tel que rédigé.

Explications et consulta-  
tion règle.#08-  
552

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture du règlement #08-552 et donne des explications sur les conséquences de son adoption. Huit (8) personnes étaient présentes et des questions et interventions ont porté sur les points suivants :

1. À l'article 4, il serait important de préciser, à l'article 4.16.3.1, qu'il s'agit de la marge « avant »;
2. Une précision est demandée sur les usages autorisés dans le secteur de zone RX3;
3. Une question porte sur l'interdiction des fils barbelés, à savoir si ceux-ci sont interdits dans d'autres secteurs;
4. Une intervention est faite de la part d'un résidant de la rue de la Reine qui indique que de la location à court terme s'effectue dans la résidence près de chez lui et que cela cause bien des désagréments;
5. Un citoyen indique qu'il est heureux d'entendre une personne qui dénonce les problèmes causés par la location à court terme;
6. Une superficie maximale est fixée pour les écuries dans le secteur de zone CC8. Il est demandé s'il y en a également pour les paddocks;
7. Un citoyen s'informe sur la localisation du secteur de zone CC8;
8. Le règlement prévoit que le fumier doit être disposé dans un endroit autorisé par le ministère de l'Environnement du Québec. À chaque année, un propriétaire en étend sous la ligne hydroélectrique dans la rue de la Reine. Est-ce conforme à la réglementation;

Rés. 08-127  
Adoption  
second projet  
de règl. #08-  
552

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et résolu que le conseil municipal adopte le second projet de règlement #08-552 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les secteurs de zone CC8, RX3, et RA/C4. Ce second projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retrancrit.

Pour : Mesdames Lyse Gingras et Monique Goulet et messieurs Robert Pilote et Laurent Habel

Contre : Monsieur André Drolet

Rés. 08-128  
MRC

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal délègue le maire suppléant en fonction à remplacer le maire aux séances du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré lorsque ce dernier ne peut y assister.

Rés. 08-129  
Colloque  
Transport  
collectif

Attendu que la municipalité a inscrit un membre du comité permanent de la famille pour assister au colloque conjoint FQM/ATCRQ/APAQ sur le transport collectif;

Attendu que madame Lyse Gingras, conseillère, s'est inscrite à ce colloque en croyant que l'inscription était gratuite pour les élus;

Attendu qu'aucun des membres du comité permanent de la famille n'est disponible pour assister à ce colloque;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal substitue l'inscription du membre du comité permanent de la famille par celle de madame Lyse Gingras, conseillère, et inscrire monsieur Robert Pilote, conseiller, au colloque conjoint FQM/ATCRQ/APAQ qui se tiendra les 1 et 2 mai 2008 au Château Mont-Ste-Anne à Beaupré. Le coût d'inscription est de 210 \$ + taxes par personne.

Levée de l'assemblée à 19 heures 30.

---

Germain Tremblay, maire

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.